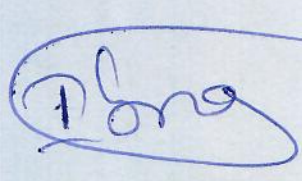

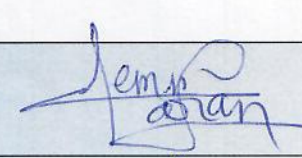
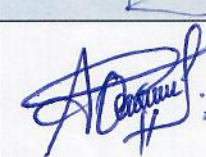



PROCES VERBAL DE LA SEPTIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'EVALUATION DES CANDIDATURES D'ENTREPRISES EN VUE DE L'OBTENTION D'UN FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES CREDITS DU GUICHET CHOC ALIMENTAIRE (GCA) DU FMI.

Jeudi 11 Janvier 2024

Jeudi 11 Janvier 2024, la huitième session du Comité de Pilotage installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage dans le cadre de la mise en œuvre des ressources du GCA du FMI, s'est tenue à 15 heures sur invitation de son président dans la salle de réunion de Madame la Secrétaire Générale dudit département.

Étaient présents (Noms des participants) :

Titre	Structure	Rôle au CP	Signature
Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM)	MPEM	Vice-Président du Comité	
Directrice Générale Adjointe du Fonds de Développement Agricole (FODA)	FODA	Rapporteuse	
Directrice Nationale de la Pêche Maritime (DNPM)	DNPM	Membre	
Représentant de la Chambre Nationale de l'Agriculture	CNA	Membre	
Représentant du Directeur National du Service de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes du MAGEL	SCPP	Membre	

Les travaux du Comité se sont tenus sous la conduite effective de Monsieur Ibrahima Kalil GUEYE, Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

L'ordre du jour comme indiqué ci-dessus a porté essentiellement sur l'évaluation d'une nouvelle offre sur l'approvisionnement des kiosques de ventes, installés par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, en poissons en faveur de la filière halieutique.

Ouvrant la séance à 15h30, le Chef de Cabinet a commencé par remercier les membres présents pour avoir répondu à l'invitation et demandé à chacun de se présenter pour savoir si le quorum est atteint pour le démarrage effectif des travaux.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de riposte du Gouvernement aux chocs des prix des produits agricoles entraînés par la guerre en Ukraine, le Gouvernement guinéen a obtenu des ressources du Fonds Monétaire International (FMI) au titre du Guichet Choc Alimentaire (GCA). Le but est d'atténuer les impacts de la crise sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée. Par suite de l'approbation du Conseil d'Administration du FMI pour un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions), le Gouvernement a alloué au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, à travers le FODA, une partie de ce montant pour l'exécution de son budget pour l'exercice 2023.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage envisage d'utiliser les fonds qui lui sont alloués pour effectuer des paiements aux acteurs dans l'agriculture et la pêche pour l'achat et la distribution des intrants en République de Guinée.

L'objectif du projet vise à mettre en place un mécanisme de financement des acteurs dans l'agriculture et la pêche capables d'utiliser les fonds pour aider les acteurs des chaînes de valeur ciblées à accéder facilement aux intrants agricoles et de pêche à des prix abordables.

À cet effet, il a été constitué et installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage un Comité de Pilotage ayant la charge d'approuver les projets devant faire l'objet de financement sous forme de crédit remboursable.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS OU SOUMISSIONNAIRES

1. Financement de l'approvisionnement du marché local en poisson et l'acquisition de fourniture d'intrants et de kits de contrôles sanitaires

- Être une ONG, une OP, une entreprise ou un GIE (de cinq entreprises au maximum) de droit guinéen ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la pêche ;
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime ;
- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA ;
- Être disposé à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques.

2. Dossiers de candidatures et critères d'évaluation

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM, NIF, CNSS, certificat de non-faillite ou document équivalent...)
- Un plan détaillé de mise en œuvre des activités sollicités par rapport aux objectifs assignés ; Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

III. DEROULEMENT DE L'EVALUATION

Afin de faciliter l'accès aux marchés pour la vente de poisson et de réduire de manière significative les prix de vente, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime a pris la décision de mettre en place 25 kiosques de vente de poissons à prix fixes et connus par le consommateur. Pour faciliter l'acquisition et la distribution de poissons dans ces différents kiosques, il a été décidé de créer un local de stockage centralisée qui approvisionnera tous les kiosques en temps record.

La session a consisté à analyser minutieusement la nouvelle candidature. Le comité a passé des recommandations qui sont, entre autres :

1. Financement de l'approvisionnement du marché local en poisson et l'acquisition de fourniture d'intrants et de kits de contrôles sanitaires

a. Entreprise BMS GUINEE SARLU

- Compléter le plan de mise en œuvre en rajoutant un plan de remboursement sur 2 ou 3 ans et les bénéfices attendus.
- Fournir les documents administratifs et financiers manquants. Vu que l'entreprise ne respecte pas le critère des 3 ans d'ancienneté requis, il est demandé qu'elle apporte un acte notarié qui prouve que le consortium ou le GIE a été créé.
- Obtenir un écrit de la banque prouvant que l'entreprise n'est pas endettée (certificat de non-endettement) ;
- Apporter le quitus fiscal et une garantie solide (titre foncier, engagement solidaire etc...) ;
- L'entreprise a été formalisée il y a moins de trois ans (RCCM). Obtenir des documents de preuve d'activité halieutique. Exemple : contrats, factures, registre de vente, CV, témoignages etc...

IV. DECISIONS

À l'issue des échanges, le Comité a pris les décisions suivantes :

Entreprise **BMS GUINEE SARLU** : accord de financement de la structure sous réserve de la prise en compte des observations ci-après et de l'obtention des documents demandés :

- Compléter le plan de mise en œuvre en rajoutant le plan de remboursement et les bénéfices attendus ;
- Fournir les documents administratifs et financiers manquants ;
- Obtenir un écrit de la banque prouvant le non-endettement de l'entreprise ;
- Apporter une garantie solide ;
- Obtenir des documents de preuve d'activité halieutique ces 3 dernières années. Exemple : contrats, factures, registre de vente, CV, témoignages etc....

La session s'est clôturée à 16h16.

Le rapporteur

FODA